

ASSOCIATION CLAUDE BERNARD  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RECHERCHES  
BIOLOGIQUES ET MÉDICALES  
DANS LES HOPITAUX  
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

Travaux scientifiques

1955-1965

3 avenue Victoria PARIS 4

---



## P R E F A C E

*L'honneur est grand qui m'est offert d'écrire ces lignes en qualité de Président du Conseil scientifique de l'Association Claude Bernard pour le développement des recherches biologiques et médicales dans les hôpitaux de l'Assistance publique à Paris.*

*Le hasard voulut que le dixième anniversaire de cette Association coïncidât avec le centenaire de « l'Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale ». C'est, en effet, au mois de juin prochain que sera célébré le souvenir de ce véritable canon des biologistes, rédigé d'une plume immortelle, pendant des vacances à Saint-Julien, le village natal, perdu parmi « les étendues sans borne des vignes » du Beaujolais.*

*On ne peut qu'admirer la haute élévation d'esprit des fondateurs d'une Association destinée à encourager généreusement la recherche médicale et qui ont eu l'heureuse inspiration de la doter du nom prestigieux du plus grand des médecins expérimentateurs.*

---

*Si l'humanité s'était toujours bien portée, s'écria un jour Ernest Renan, la Science et la Philosophie seraient vingt fois mortes de faim. Certes, le savant ne vit pas de la science, mais de ses applications. Or la médecine est la plus indispensable de toutes ; lui venir en aide est un excellent placement.*

*C'est à l'Hôtel-Dieu que Magendie fit une de ses belles découvertes, quand il remarqua, au cours d'une autopsie, l'habileté d'un jeune interne et qu'il lui annonça par-dessus la table : « Je vous prends pour mon préparateur au Collège de France ».*

*Elle était prodigieuse l'habileté d'opérateur de Claude Bernard ; encore fallait-il qu'elle pût s'exercer.*

*Rendons grâce au pharmacien d'un faubourg lyonnais qui ordonnait à son élève de préparer la thériaque avec les produits avariés de l'officine quelle qu'en fût la nature. De là l'origine des premiers doutes, d'où devait surgir le sentiment profond qui couvait : celui de la rigueur scientifique. Ce culte de la vérité put s'épanouir dans notre vieux Collège et, les faits expérimentaux qui s'amoncelaient faisaient reculer peu à peu les « forces mystérieuses » qui encombraient la vie. La puissance capricieuse faisait place au déterminisme : prévoir et provoquer les réactions vitales comme on annonce et l'on déclanche les phénomènes physiques et chimiques.*

*Il ne pouvait être de plus heureux auspices pour notre Association que d'être placée sous l'égide du découvreur de génie qui confiait à un carnet intime retrouvé par un jour de pluie dans le grenier de d'Arsonval : « Physiologie, Physiologie, c'est en moi. »*

*R. Courrier*

## REMERCIEMENTS

L'année 1965 est l'année Claude Bernard. Elle marque le centième anniversaire de la publication du livre célèbre qui devait transformer la physiologie et la médecine : « Introduction à l'étude de la médecine expérimentale ».

Cette même année 1965, l'Association pour le Développement de la Recherche dans les Hôpitaux de Paris, placée sous l'égide de Claude Bernard, entre dans sa dixième année d'exercice. C'est peu dans la vie d'une institution. Mais, à notre époque de grande accélération, il n'en est pas moins nécessaire de se retourner sur le chemin parcouru. Il est plus indispensable encore de mesurer les résultats obtenus, puisqu'ils découlent de l'application des idées de Claude Bernard. C'est pourquoi l'Association, son Conseil d'Administration et son Conseil Scientifique ont voulu présenter l'œuvre accomplie en dix ans.

Cet ouvrage veut être le témoignage de la justesse d'une conception, de l'efficacité d'une organisation mise en place et de l'importance du travail scientifique poursuivi avec acharnement pendant cette période. Sa publication n'a été possible que grâce aux aides généreuses et actives qui lui ont été dispensées.

Le Conseil Municipal de Paris, le Conseil Général de la Seine ont tenu une fois de plus à marquer leur particulière sollicitude envers cette œuvre d'intérêt général, dont ils ont été les promoteurs et qu'ils subventionnent pour la plus large part. Ces assemblées, se ralliant aux propositions qui leur étaient présentées par M. Auburtin, Président de la 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal de Paris, et par M. le Docteur Huet, Président de la 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Général de la Seine, avec l'appui de M. Griotteray, Rapporteur Général du Budget de la Ville, de M. Gévaudan, Rapporteur Général du Budget du Département, de M. Paul-Garson, Rapporteur Général du Budget de l'Assistance publique, ont offert les crédits nécessaires à cette réalisation.

M. Haas-Picard, Préfet de la Seine, a bien voulu autoriser l'exécution de cette entreprise par l'Imprimerie Municipale. M. le Préfet Damelon, Directeur Général de l'Assistance publique, et ses collaborateurs n'ont cessé de leur côté de lui apporter leur soutien. Qu'ils en soient tous remerciés, ainsi que le personnel expert et dévoué de l'Imprimerie Municipale.

Aux lecteurs, maintenant, de juger l'œuvre et les hommes.

Le Secrétaire du Conseil Scientifique,

R. KOURILSKY.

# L'ASSOCIATION CLAUDE BERNARD

## CRÉATION ET FONCTIONNEMENT

Voici dix ans, le 1<sup>er</sup> février 1955, étaient créés les sept premiers centres de recherches de l'Association Claude Bernard.

Cette création était l'aboutissement de l'action hardie menée conjointement, depuis plusieurs années, avec foi, volonté et enthousiasme, par le Corps Médical Hospitalier Parisien, l'Institut National d'Hygiène et l'Administration Générale de l'Assistance publique à Paris, avec l'entière adhésion du Conseil Municipal de Paris et du Conseil Général de la Seine. La constitution, le 16 juin 1953, de l'Association Claude Bernard pour le Développement des Recherches Biologiques et Médicales dans les Hôpitaux de l'Assistance publique à Paris, consacrait une conception de la recherche médicale très différente de celle qui existait auparavant.

En effet, un dualisme complet qui s'exprimait par cette formule : « Les médecins soignent et les savants cherchent » séparait la recherche de l'activité hospitalière. C'est un fait que, pendant près d'un siècle, la recherche médicale est restée le domaine des Instituts spéciaux et des chaires théoriques des Facultés, tandis que les médecins limitaient leur activité au diagnostic et au traitement. Les esprits n'étaient nullement préparés à comprendre que le succès de la médecine de soins exigeait que toute l'armature scientifique d'investigation et de contrôle expérimental et animal existât sur place, à l'hôpital, à portée de l'investigation clinique, de façon à observer concurremment la maladie spontanée et ses équivalents expérimentaux.

Pourtant, Claude Bernard, qui fut interne des hôpitaux et assistant de Magendie à l'Hôtel-Dieu avant de lui succéder au Collège de France, avait prévu cette évolution avec une lucidité prophétique. Dans son « Introduction à l'étude de la médecine expérimentale », il avait exposé pourquoi les médecins ne devaient pas laisser le monopole de la recherche aux sciences spéciales. Il les instruisait de la nécessité, pour le progrès rapide de la médecine, d'entreprendre sur place, par leurs propres moyens, l'investigation des problèmes posés par la maladie, en se servant de la méthode qu'il avait découverte et codifiée.

Aux Etats-Unis, à l'Université Johns Hopkins de Baltimore, en Angleterre où, dès 1910, était créé le « Medical Research Council », et dans tous les pays où étaient appliqués les préceptes de Claude Bernard, l'expérience devait confirmer les prévisions du grand savant. En France, il fallut attendre 1945 pour qu'apparaissent, dans certains hôpitaux, des tentatives en vue d'équiper quelques laboratoires en matériel de recherche. Dès cette époque, quelques bourses étaient accordées par l'Institut national d'Hygiène (I.N.H.) et le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) à de jeunes médecins que la recherche intéressait et qui désiraient se former. Par ailleurs, des chercheurs isolés appartenant, soit à des organismes de recherche extérieurs aux hôpitaux, soit à la Faculté, disposant de moyens très modestes, travaillaient également dans les laboratoires, mais ceux-ci étaient insuffisamment équipés et les conditions difficiles dans lesquelles se trouvaient placés ces chercheurs étaient peu favorables au progrès de la recherche.

L'idée de constituer des équipes travaillant en milieu hospitalier, l'hôpital étant le lieu de rencontre idéal du laboratoire et de la clinique, devait ainsi prendre naissance. Encore fallait-il, pour que la recherche puisse se développer, que les équipes de chercheurs fussent placées dans des conditions de travail favorables, qu'elles fussent organisées selon un système souple, libéral, dépourvu de formalisme excessif, sans contrainte pour l'esprit et l'action du chercheur.

Il fallait aussi que la pérennité des travaux fût assurée grâce au renouvellement et à la permanence des moyens financiers mis à la disposition des équipes et que ces moyens fussent suffisants pour permettre de créer des carrières intéressantes au profit des chercheurs et de faire face aux besoins matériels des laboratoires.

Ces considérations inspiraient le projet que le Professeur R. Kourilsky soumit en 1952 au Docteur X. Leclainche, Directeur Général de l'Assistance publique, qui lui apporta un soutien efficace et recueillit le complet appui des Professeurs R. Debré, P. Valléry-Radot et du Professeur Bugnard, Directeur de l'I.N.H. (1). Il proposait la création de « centres de recherches » où travailleraient des équipes organisées, dotées de moyens matériels suffisants et qui seraient groupées au sein d'une association possédant la personnalité morale. Il permettrait de coordonner les efforts des chercheurs isolés soutenus par le C.N.R.S. et par l'I.N.H. Ainsi conçu, ce projet devait recueillir, dès le 10 juillet 1952, sur la proposition de M. le Docteur P. Devraigne, de Mme Bardet-Piedelievre et de M. Ulver, l'adhésion du Conseil municipal de Paris. Le Conseil général devait, par délibération du 30 juin 1953, sur la proposition de M. le Docteur Bidegaray et de M. le Docteur Huet, apporter à son tour son adhésion au projet qui lui était présenté.

---

(1) Cet institut a pris en 1964 le nom d'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale « I.N.S.E.R.M. ».

Le 16 juin 1953, sous la présidence du Préfet de la Seine, une association put être constituée et dotée d'un conseil d'administration provisoire, auquel fut dévolue la double mission d'accomplir les formalités légales et de recueillir les premières adhésions. Déclarée le 23 juin 1953, l'association prit à titre définitif le nom d'ASSOCIATION CLAUDE BERNARD POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RECHERCHES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES DANS LES HOPITAUX DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

Ainsi créée sous le patronage de la Ville de Paris et du Département de la Seine, l'Association devait, au cours des années, trouver auprès de ces assemblées le soutien le plus sûr, le plus puissant, en même temps que la compréhension la plus grande et le plus généreux des concours. Que le Conseil Municipal et le Conseil Général trouvent ici l'expression des sentiments de reconnaissance de tous ceux qui ont travaillé depuis dix ans à l'œuvre qu'ils ont bien voulu ainsi promouvoir. Leur gratitude s'adresse aussi à l'Assistance publique, à ses directeurs généraux, M. le Docteur X. Leclainche, M. le Préfet Damelon, à son Corps médical, à ses fonctionnaires, qui n'ont cessé de leur apporter l'appui le plus efficace.

Grâce aux Assemblées parisiennes la première étape devait être rapidement réalisée. Dès le 1<sup>er</sup> février 1955, sept centres de recherches étaient créés groupant alors 16 chercheurs et 15 aides techniques. Ces Centres prenaient les titres suivants :

Centre de recherches sur les leucémies  
et les maladies du sang  
Directeur, Professeur JEAN BERNARD

Centre de recherches sur les isotopes  
Directeur, Professeur FAUVERT

Centre de recherches sur l'allergie  
Directeur, Professeur HALPERN

Centre de recherches sur l'insuffisance rénale  
Directeur, Professeur HAMBURGER

Centre de recherches d'immuno-pathologie  
Directeur, Professeur KOURILSKY

Centre de recherches biologiques néo-natales  
Directeur, Professeur agrégé MINKOWSKI

Centre de recherches neuro-physiologiques  
Directeur, Professeur SCHERRER.



Par ailleurs, par délibération du 23 décembre 1955, le Conseil Général de la Seine décidait de financer par moitié les travaux d'aménagement d'un Centre de gérontologie à l'Institution Sainte-Périne et d'en confier la gestion à l'Association Claude Bernard et sa direction au professeur Bourlière.

Le rapport d'activité scientifique de l'année 1955 qui fut le premier à être publié, devait traduire dès ce moment l'apport scientifique remarquable dû aux équipes de l'Association et motiver le décret en date du 11 décembre 1956 accordant à l'Association la reconnaissance d'utilité publique.

Dès cette même année 1956, le Conseil d'administration fut en mesure, grâce à l'aide financière accrue des assemblées parisiennes, d'entreprendre la seconde étape des réalisations. Le 1<sup>er</sup> juin, trois nouveaux Centres étaient ouverts. Ils prenaient pour titre :

Centre de recherches expérimentales  
sur les réactions de l'organisme aux médicaments,  
Directeur, Professeur agrégé LECHAT.

Centre de recherches de chirurgie expérimentale,  
Directeur, Professeur agrégé VAYSSÉ.

Centre de recherches de cardiologie,  
Directeurs, Professeur LENÈGRE et Docteur SCÉBAT.

D'autres créations ont suivi depuis cette époque :

Service central de physiologie animale,  
Directeur, Professeur agrégé HOUSSET, le 1<sup>er</sup> octobre 1959.

Centre de recherches cancérologiques et radiopathologiques, (1)  
Directeur, Professeur agrégé MATHÉ, le 1<sup>er</sup> avril 1961.

Centre de recherches sur l'hypertension artérielle,  
Directeur, Professeur MILLIEZ, le 1<sup>er</sup> avril 1962.

Actuellement l'Association compte donc treize Centres de recherches et un service général commun.

---

(1) Ce centre porte actuellement le nom de *Centre de cancérologie et d'immunogénétique*.

Les buts de l'Association ont été dès l'origine ainsi définis : créer et faire fonctionner des centres de recherches dans les hôpitaux et établissements de l'Assistance publique de Paris, en liaison avec les services médicaux et les laboratoires de biologie médicale et d'analyses de cette Administration.

Le but premier que s'est fixé l'Association est donc de développer dans les hôpitaux la recherche biologique et médicale. Cette définition tient compte des trois directions possibles des recherches faites en milieu hospitalier : la recherche fondamentale, la recherche physiopathologique et la recherche clinique.

La première se fixe pour objet le développement d'une discipline expérimentale définie, nécessaire à la compréhension de certains problèmes biologiques et physiologiques posés par la maladie. Son travail, analogue à celui des sciences fondamentales, peut durer longtemps avant qu'une acquisition importante soit faite. Les conséquences cliniques et thérapeutiques peuvent alors être tirées ; mais elles le sont nécessairement tard, puisqu'elles résultent du succès préalable de l'investigation.

La recherche physiopathologique se fixe pour objectif d'élucider au laboratoire un certain nombre de mécanismes directement liés à l'évolution des maladies d'organe de l'homme — suggérés par l'observation humaine — et à en déduire les applications pour le diagnostic et leur traitement.

La recherche clinique est plus proche encore du malade. Elle vise à perfectionner les techniques de traitement médical ou chirurgical.

Il semblerait que les deux dernières recherches soient plus souhaitables du point de vue pratique. En fait, la présence de la recherche fondamentale est nécessaire, et la différence est moins radicale qu'il y paraît. Pour être efficace, la recherche clinique exige d'être fortement appuyée sur des recherches biologiques, et les recherches physiopathologiques sur la recherche fondamentale. Si les recherches les plus difficiles ne peuvent être faites en milieu hospitalier, les chercheurs doivent y procéder ailleurs, et l'on retombe ainsi — à un échelon plus élevé, il est vrai — dans la dualité déjà énoncée.

Si l'on veut que la recherche hospitalière soit efficace, il faut donc viser très haut, et savoir que les applications pratiques sont toujours le fruit de longues et pénibles investigations, qu'elles soient abordées par l'étude clinique ou qu'elles résultent de recherches d'approche plus lointaine. En conclusion : les différents types de recherches doivent avoir droit de cité. C'est pourquoi chacun des centres partage effectivement son activité entre eux selon une proportion qui varie de l'un à l'autre.

Le deuxième objectif de l'Association a été d'instituer le travail de recherches par équipes. Celles-ci constituent des « Centres de Recherches » qui ont pour mission de traiter un problème ou un groupe de problèmes déterminés.

Par rapport aux chercheurs isolés, même s'ils sont parfois sporadiquement regroupés, une telle conception présente des avantages considé-

rables : concentration des moyens humains et matériels en rapport avec l'ampleur et la complexité des problèmes traités ; déconcentration de la gestion au niveau de l'équipe ; stabilité des chercheurs et techniciens autour d'un responsable effectif et dans le cadre de programmes bien définis, stabilité permettant en outre la formation de nouveaux collaborateurs ; liaison durable avec certains services cliniques hospitaliers tout en assurant une indépendance suffisante des équipes de recherche à l'égard de ces services et des changements qui peuvent les affecter ; facilités d'échanges scientifiques sur le plan national et international.

La création en 1955 des sept premiers centres de recherches de l'Association Claude Bernard marque ainsi une date importante de l'histoire de la recherche médicale en France. De son côté, l'Institut National d'Hygiène s'est engagé, depuis, dans la même voie et rassemble de plus en plus ses moyens dans des « unités » ou des « groupes de recherches ».

Bien plus, les centres de recherche de Claude Bernard sont devenus des noyaux de cristallisation des moyens extérieurs mis à leur disposition. C'est ainsi qu'à côté du personnel de l'Association travaillent côte à côte dans le même laboratoire, souvent à une même recherche, des chercheurs et techniciens de toute appartenance : I.N.S.E.R.M., C.N.R.S., Faculté, bénévoles, stagiaires étrangers.

Une telle collaboration n'est ni fortuite ni limitée au fonctionnement des centres de recherches. En effet, dès la création de l'Association Claude Bernard, ses promoteurs, et parmi ceux-ci le Directeur de l'Institut National d'Hygiène, ont voulu que les efforts du nouvel organisme s'harmonisent avec la politique des grandes institutions de recherche et d'enseignement : Collège de France, I.N.H., C.N.R.S., Facultés de médecine et de pharmacie de Paris, Institut Pasteur, dont les représentants sont membres de droit du Conseil Scientifique de l'Association Claude Bernard. Dans cette coordination, une place spéciale est faite à l'I.N.S.E.R.M. (I.N.H.) et au C.N.R.S., dont les directeurs sont aussi membres de droit du Conseil d'Administration.

La coopération ainsi recherchée, et qui s'est manifestée dès l'origine par le choix des centres de recherches, n'a cessé de se développer depuis lors. Dès l'ouverture des premiers centres, l'Association Claude Bernard, afin d'éviter de susciter de graves difficultés de personnel au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M., a aligné la situation de ses chercheurs et techniciens sur celle du personnel homologue de ces institutions.

L'aide de celles-ci s'est progressivement accrue : outre la mise à la disposition de chercheurs et techniciens déjà mentionnée, elle se manifeste par l'attribution d'équipement scientifique et l'octroi de crédits de fonctionnement.

A partir d'avril 1956, dans le cadre de son programme de construction de bâtiments destinés à la recherche médicale, implantés dans les

hôpitaux avec l'accord de leur administration, l'I.N.S.E.R.M. a entendu développer cette collaboration en mettant certains bâtiments et installations ainsi créés à la disposition des centres de recherches de l'Association Claude Bernard, qu'il double par ailleurs par ses propres unités.

Trois centres sont déjà édifiés : Centre de recherches neuro-physiologiques à la Salpêtrière, Centre de recherches sur l'allergie à Broussais, Institut de cancérologie et d'immunogénétique (Centre de recherches cancérologiques et radiopathologiques) à Paul-Brousse. Quatre centres sont en construction ou vont être commencés incessamment : Centre de recherches biologiques néo-natales à Cochin-Maternité, Centre de recherches d'immunopathologie à Saint-Antoine, Centre de recherches sur l'insuffisance rénale à Necker—Enfants-Malades, Centre de recherches sur les isotopes à Beaujon. Trois autres centres sont projetés.

Parallèlement, le Centre de recherches de chirurgie expérimentale est installé dans les locaux construits par le C.N.R.S. à Broussais, et le Centre de recherches sur les leucémies et les maladies du sang fonctionne en collaboration avec l'Institut G. Hayem à l'Hôpital Saint-Louis, dans un bâtiment construit par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Enfin, depuis sa création en 1959, la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique, dont la mission d'impulsion et de coordination s'est manifestée notamment en ce qui concerne les programmes de construction et d'équipement, apporte son soutien à certains centres et conclut avec eux des contrats de recherches.

L'organisation administrative et scientifique de l'Association a été conçue de façon à favoriser le travail des équipes scientifiques. Ses promoteurs se sont attachés à mettre en place une formule susceptible de s'adapter aux problèmes de la recherche médicale. À cet égard, les dispositions légales relatives aux associations se prêtent parfaitement à l'institution d'un régime beaucoup plus libéral que celui dont les organismes publics doivent s'accommoder.

L'Association Claude Bernard est gérée par un Conseil d'Administration, qui est assisté d'un Conseil Scientifique, en raison du caractère particulier de ses activités. Le Conseil d'Administration comprend, d'une part, onze membres de droit représentant les organismes fondateurs, soit : le Président et trois représentants du Conseil Municipal, un représentant du Conseil Général, le Préfet de la Seine, le Directeur Général de l'Assistance publique, le Directeur du C.N.R.S., le Directeur de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, un représentant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le Président ou un représentant de l'Association pour le Développement de la Recherche Médicale Française, d'autre part, douze membres élus dont deux au moins doivent appartenir au Corps Médical Hospitalier et dont certains représentent les organismes privés qui ont bien voulu apporter leur aide à l'Association, telle la Caisse

---

Autonome de Prévoyance du Personnel de la Construction Electrique (C.A.P.R.I.C.E.L.).

Le Conseil Scientifique se compose de 28 membres : un représentant de l'Académie des Sciences, un représentant du Collège de France, un représentant de l'Académie de Médecine, le Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris, le Directeur général de l'Assistance publique, le Directeur de l'Institut Pasteur, le Directeur du C.N.R.S., le Directeur de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, le Président de l'Association pour le Développement de la Recherche Médicale Française, deux représentants de la Société Médicale des Hôpitaux, deux représentants de l'Académie Nationale de Chirurgie ; deux représentants du Conseil d'Administration, six personnalités désignées par le Conseil d'Administration en raison de leurs titres ou mérites particuliers, quatre personnalités désignées par le Conseil d'Administration parmi les médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux de Paris, deux personnalités désignées par l'Association pour le Développement de la Recherche Médicale Française.

Placé sous la haute autorité scientifique de son Président, le Professeur Courier, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences, le Conseil Scientifique est chargé d'émettre des avis motivés sur toutes les questions touchant l'organisation de la recherche. C'est dans ce cadre qu'il lui appartient d'étudier les programmes de recherches, d'examiner les demandes de création des centres, de déterminer la structure de ces derniers, de proposer la répartition et la qualification des effectifs, l'avancement des personnels de recherche, etc.

Aucune décision touchant l'organisation de la recherche ne peut être prise par le Conseil d'Administration, sans un avis préalable du Conseil Scientifique. En revanche, c'est le Conseil d'Administration seul qui fixe l'organisation administrative et financière de l'Association, et auquel appartient le pouvoir de gérer, c'est-à-dire d'établir le budget et de l'exécuter.

Le Conseil d'Administration est soumis au contrôle de l'Assemblée Générale, qui vote chaque année le budget et les comptes.

En dehors de ce contrôle interne, l'Association est soumise à la surveillance légale prévue pour toute association reconnue d'utilité publique.

Créé par le Conseil d'Administration sur avis du Conseil Scientifique, chaque Centre de Recherches comprend une ou plusieurs « équipes de recherche » placées sous l'autorité du Directeur du Centre, assisté d'un ou deux Directeurs Adjoints chargés de le suppléer ou de le remplacer.

Le Directeur est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Conseil Scientifique. Il peut être choisi en dehors du cadre des chercheurs de l'Association et appartenir soit au Corps Médical Hospi-

talier, soit à l'Enseignement Supérieur Médical en qualité de professeur ou professeur agrégé, soit au cadre des chercheurs du C.N.R.S. ou de l'I.N.S.E.R.M.

Les Directeurs Adjointes sont choisis parmi les chercheurs de l'Association et sont nommés par le Secrétaire Général, après avis du Conseil Scientifique.

Les équipes de recherche dont les effectifs varient en fonction de leurs spécialisations scientifiques et du développement de leurs activités respectives comprennent des chercheurs, des techniciens et des agents de qualifications diverses.

Dès son entrée en fonction, le Conseil d'Administration, désireux de créer des liens durables entre l'Association et ses différents personnels, s'est préoccupé d'instituer, au profit de ces derniers, des carrières stables et intéressantes. Dans cette intention, il s'est donné pour mission de fixer dans un statut les droits et obligations, les règles de recrutement et d'avancement, les échelles de salaires offerts aux chercheurs, aux techniciens et agents de toutes catégories dont l'ensemble forme la hiérarchie du personnel de l'Association.

Ce statut présente trois caractéristiques : il place le personnel dans une situation contractuelle vis-à-vis de l'Association, conservant ainsi aux liens qui unissent le personnel de l'Association un caractère exclusivement privé. Il institue une réglementation souple, en même temps que suffisamment précise qui facilite la gestion administrative et impose un minimum de sujétions aux directeurs de centres. Il s'inspire enfin du statut du personnel de l'I.N.S.E.R.M. et du C.N.R.S., afin de mettre à profit l'expérience de ces deux institutions et d'offrir au personnel de l'Association des garanties comparables et une situation équivalente à celles de leur personnel. Grâce à l'engagement pris, sur l'initiative du Docteur E. Royer de Véricourt, par le Conseil Municipal et le Conseil Général envers le personnel de l'Association, le maintien de la parité des situations offertes aux chercheurs et techniciens appartenant à Claude Bernard avec celles dont bénéficient les personnels des organismes d'Etat se trouve assuré.

C'est ainsi que chercheurs et techniciens se voient appliquer intégralement les dispositions des décrets du 9 décembre 1959 et du 15 juin 1961. Les avantages de carrière, les échelles de traitement, les indices et les débouchés, sont identiques à ceux du personnel du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., en particulier, les chercheurs qui prennent, à l'issue d'une année de stage, le titre d'assistants de recherche de l'Association Claude Bernard peuvent accéder, dans les mêmes conditions qu'au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M., au grade de maître et de directeur de recherches.

De leur côté, les techniciens sont classés d'après leur qualification professionnelle, telles que les définissent les dispositions du décret du 15 juin 1961.

Enfin, pour compléter les garanties d'avenir accordées à son personnel, l'Association a recherché les moyens d'affilier chercheurs et techniciens à une caisse complémentaire de retraite. Dans ce but, elle a adhéré le 1<sup>er</sup> juillet 1960, en tant qu'employeur, à l'Association d'Entraide et de Prévoyance du Personnel de la Construction Electrique.

Au total, le personnel de l'Association comprend actuellement environ 117 personnes, dont 49 chercheurs de tous grades et 46 techniciens de qualifications diverses. En outre, l'Association rémunère 83 vacataires qui, avec 57 chercheurs bénévoles, apportent une importante contribution aux travaux des centres.

Pour faire face à ses obligations et assurer le fonctionnement des treize centres de recherches et du service commun dont la gestion lui incombe, l'Association Claude Bernard dispose de ressources d'origines diverses, dont les subventions constituent la quasi-totalité. Les plus importantes sont celles que lui accordent chaque année le Conseil municipal de Paris et le Conseil Général de la Seine, sur le budget de la Ville et sur celui du Département.

Le fait que la plus grande partie de ses ressources proviennent du secteur public et soit renouvelable annuellement, confère à l'Association, institution privée, une stabilité des moyens comparable à celle des organismes d'Etat.

Chaque année, l'Association, en fonction des charges et des besoins auxquels elle devra faire face l'année suivante, saisit les Assemblées municipale et départementale en vue d'obtenir les crédits qui lui seront nécessaires pour équilibrer ses dépenses. Depuis sa création, chaque fois qu'elle a été dans l'obligation d'augmenter son budget soit pour faire face à de nouvelles charges de personnel, en application des dispositions statutaires en matière d'avancement ou par suite de la revalorisation des traitements, soit pour accroître les crédits de fonctionnement des centres afin de maintenir leur potentiel, soit enfin pour élargir le champ de ses activités scientifiques en créant de nouveaux centres de recherches, l'Association n'a jamais fait appel en vain à la générosité des Assemblées Parisiennes.

Bien plus, en 1963, la Ville de Paris et le Département de la Seine ont décidé de lui accorder les moyens d'étendre son rayonnement sur le plan international. Dès 1964, six bourses ont été créées au profit de chercheurs étrangers. Leur nombre sera doublé en 1965. Par ailleurs, la diffusion des travaux scientifiques à l'étranger est rendue désormais possible par l'octroi de crédits spéciaux alloués à partir de 1964 par le Département et de 1965 par la Ville.

Les subventions annuelles, accordées par les Assemblées dans la proportion de cinq sixièmes par le Conseil Municipal et un sixième par le Conseil Général, sont ainsi passées progressivement de 300.000 francs en 1953 à

500.000 francs en 1956 et 956.940 francs en 1960, pour atteindre 2 millions 485.600 francs en 1965.

De son côté, la subvention départementale affectée au Centre de Gérontologie dont l'Association assume la charge complète est passée de 120.000 francs en 1956 à 165.000 francs en 1960 et 440.750 francs en 1965.

Corrélativement, le budget de l'Association a été porté de 604.300 francs en 1956 à 982.940 francs en 1960 et 2.498.600 francs en 1965. Cet accroissement est dû principalement, d'une part, à la création des nouveaux centres de recherches et, d'autre part, à l'augmentation des charges de personnel. Celles-ci sont effectivement passées de 406.800 francs en 1956, où elles représentaient 66 % du total des dépenses, à 749.100 francs en 1960 et 1.890.000 francs en 1965, soit 88 % des dépenses prévues au total.

Outre les ressources que lui allouent le Conseil Municipal et le Conseil Général et qui lui permettent d'équilibrer son budget ordinaire de fonctionnement, l'Association reçoit également diverses subventions d'origine publique ou privée, française, internationale ou étrangère.

Les subventions publiques françaises sont essentiellement constituées par les fonds versés par la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique créée en 1959 et le Commissariat de l'Energie Atomique que complètent les versements effectués par le Ministère des Armées, la Caisse Régionale de Sécurité Sociale, le Bureau de Recherche et d'Action Economique, sur la base de contrats passés avec les Centres de Recherches. Cette contribution, qui s'est élevée à 391.000 F en 1964, s'ajoute à l'important apport de personnel et d'équipement technique fourni par l'I.N.S.E.R.M. et le C.N.R.S., le plus souvent pour le premier dans le cadre d'« unités » ou de « groupes de recherches » jumelés avec les Centres de l'Association.

Enfin, l'Association reçoit également des fonds privés, les uns sans affectation particulière, les autres destinés à certains centres, conformément à la volonté de l'entreprise ou de l'organisme donateur. Certaines de ces contributions se renouvellent chaque année (par exemple celle de la Caisse Autonome de Prévoyance et de Retraite des Industries de la Construction Electrique) et constituent des ressources très précieuses pour les Centres.

L'Association bénéficie, en outre, du soutien de l'Association pour le Développement de la Recherche Médicale Française et, depuis 1963, de celui de la Fondation Nationale pour la Recherche Médicale. Cet organisme, dont l'Association Claude Bernard est un des membres fondateurs, a pour mission de collecter et de centraliser les fonds d'origine privée destinés à la recherche médicale. Grâce à son action, l'Association a déjà bénéficié d'un apport intéressant : 63.954 F en 1964.

Des subventions régulières sont également allouées par des organismes internationaux, Communauté Européenne Charbon Acier, et Euratom, à la suite de contrats. Des fondations ou des services publics étrangers, tels



*petits infirmes*

que la Treasury of the U.S.A. et l'Association for the Aid of Crippled Children, ont pareillement, sous la forme de contrat, apporté une aide précieuse à certains centres.

L'ensemble des fonds publics ou privés ainsi recueillis a atteint en 1964 le chiffre de 969.000 F, dont 740.000 F pour les dons et subventions d'origine française et 229.000 F pour ceux d'origine internationale et étrangère, soit 40 % des subventions versées par le Conseil Municipal de Paris et le Conseil Général de la Seine, contre 30 % en 1960 et 7 % en 1957.

Cette contribution démontre, s'il en était besoin, l'intérêt que présente l'originalité de l'Association Claude Bernard qui joint à sa nature d'organisme privé, susceptible par là de susciter des contributions d'origines les plus variées, le fait d'être liée depuis sa création à la Ville de Paris et au Département de la Seine qui, avec une constante générosité, assurent la pérennité de son fonctionnement.

Ces brèves indications, que complètent dans les pages qui suivent la composition des organismes chargés de la gestion administrative et scientifique de l'Association, montrent le développement de son rayonnement et l'intérêt, après ces dix années écoulées, de faire le point des résultats acquis. Ceux-ci seront analysés par Centre en envisageant successivement la recherche fondamentale, puis physiopathologique et clinique.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### BUREAU

#### *Président*

M. LEGARET, Président du Conseil municipal.

#### *Vice-présidents*

M. DAMELON, Préfet, Directeur général de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris.

M. le Docteur ALBEAUX-FERNET, Médecin, Chef de service des Hôpitaux de Paris.

M. le Docteur AUBLANT, Membre de l'Académie nationale de médecine, Secrétaire général de l'Institut Pasteur.

#### *Secrétaire*

M. le Docteur AUJALEU, Directeur général de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale.

#### *Trésorier*

M. AUBURTIN, Président de la Commission de l'Assistance publique au Conseil municipal de Paris.

#### *Membres*

M. le Professeur AZERAD, Professeur à la Faculté de médecine de Paris, Médecin, Chef de service des Hôpitaux.

M. le Docteur CAROLI, Médecin, Chef de service des Hôpitaux.

M. le Professeur CHABROL, Membre de l'Académie nationale de médecine, Professeur honoraire à la Faculté de médecine de Paris.

Mme le Docteur CUENIN-HOGARTH, Médecin Conseil de la Caisse nationale de Sécurité sociale.

Mme DORIATH, Conseiller municipal.

M. GRIOTTERAY, Rapporteur général du Budget de la Ville de Paris.

M. le Docteur GUEUTIER, Directeur des Laboratoires ROUSSEL.

- M. HAAS-PICARD, Préfet de la Seine.
- M. le Professeur HAMBURGER, Professeur de clinique des maladies métaboliques à la Faculté de médecine de Paris, Médecin, Chef de service des Hôpitaux, Président de l'Association pour le développement de la Recherche médicale française.
- M. le Docteur HUET, Président de la Commission de la santé, de l'hygiène et de l'Assistance publique au Conseil général, Secrétaire général de la Société française de gérontologie.
- M. JACQUINOT, Directeur général du Centre national de la recherche scientifique, Professeur à la Faculté des sciences de Paris.  
Paris.
- M. le Professeur KOURILSKY, Membre de l'Académie nationale de médecine, Professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine, Médecin, Chef de service des Hôpitaux.
- M. LA FONTA, Directeur général de la Caisse autonome de prévoyance et de retraite des industries de la construction électrique (C.A.P.R.I.C.E.L.).
- M. le Professeur LENEGRE, Professeur de clinique cardiologique à la Faculté de médecine de Paris, Médecin, Chef de service des Hôpitaux.
- M. le Professeur MERLE D'AUBIGNE, Professeur de clinique chirurgicale orthopédique et traumatologique à la Faculté de médecine, Chirurgien, Chef de service des Hôpitaux.
- M. PAUL-GARSON, Rapporteur général du Budget de l'Assistance publique au Conseil municipal de Paris.
- M. le Professeur VARANGOT, Membre de l'Académie nationale de médecine, Membre libre de l'Académie de chirurgie, Professeur de clinique obstétricale à la Faculté de médecine de Paris, Gynécologue-accoucheur, Chef de service des Hôpitaux.

## CENTRES DE RECHERCHES

### Centre de Recherches Allergiques et Immunologiques

Hôpital BROUSSAIS

*Directeur* M. le Professeur HALPERN, Membre de l'Académie des Sciences, Professeur au Collège de France.

### Centre de Recherches d'Immuno-Pathologie

Hôpital SAINT-ANTOINE

*Directeur* M. le Professeur KOURILSKY, Membre de l'Académie Nationale de Médecine, Professeur de Clinique Médicale à la Faculté de Médecine, Médecin Chef de Service des Hôpitaux.

### Centre de Cancérologie et d'immunogénétique

Hôpital PAUL-BROUSSE

*Directeur* M. le Professeur Agrégé MATHÉ, Professeur Agrégé à la Faculté de Médecine, Chef de Service d'Hématologie à l'Institut Gustave-Roussy.

### Centre de Recherches sur les Leucémies et les Maladies du Sang

Hôpital SAINT-LOUIS

*Directeur* M. le Professeur Jean BERNARD, Professeur de Clinique des maladies du sang, Médecin Chef de Service des Hôpitaux.

Centre de recherches sur l'Insuffisance Rénale  
Hôpital NECKER

*Directeur* M. le Professeur HAMBURGER, Professeur de Clinique des maladies Métaboliques à la Faculté de Médecine, Médecin Chef de Service des Hôpitaux, Président de l'Association pour le Développement de la Recherche Médicale Française.

Centre de Recherches sur l'Hypertension Artérielle  
Hôpital BROUSSAIS

*Directeur* M. le Professeur MILLIEZ, Professeur de Clinique Médicale, Médecin Chef de Service des Hôpitaux.

Centre de Recherches de Cardiologie  
Hôpital BOUCICAUT

*Directeurs* M. le Professeur LENÈGRE, Professeur de Clinique Cardiologique à la Faculté de Médecine, Médecin Chef de Service des Hôpitaux.  
M. le Docteur SCÉBAT, Directeur de Recherches à l'Association Claude-Bernard, Assistant de Biologie.

Centre Médical de Recherches Neuro-Physiologiques  
Hôpital-Hospice de la SALPÊTRIÈRE

*Directeur* M. le Professeur SCHERRER, Professeur à la Faculté de Médecine, Biologiste des Hôpitaux, Chef de Service.

Centre de Recherches Biologiques néo-natales  
Groupe Hospitalier COCHIN-MATERNITÉ

*Directeur* M. le Professeur Agrégé MINKOWSKY, Maître de Conférence Agrégé, Médecin des Hôpitaux.

Centre de G erontologie  
Institution SAINTE-P ERINE

*Directeur* M. le Professeur BOURLI RE, Professeur de Physiologie, Biologiste des H opitaux, Chef de Service.

Centre de Recherches Exp erimentales sur les r eactions de l'organisme  
aux m edicaments

PHARMACIE CENTRALE DES HOPITAUX

*Directeur* M. le Professeur Agr eg  LECHAT, Professeur   la Facult  de M decine, Pharmacien des H opitaux.

Centre de Recherches de Chirurgie Exp erimentale  
H pital BROUSSAIS

*Directeur* M. le Professeur Agr eg  VAYSSE, Professeur Agr eg    la Facult  de M decine, Assistant de Chirurgie.

Centre de Recherches sur les applications m edicales des Isotopes  
H pital BEAUJON

*Directeur* M. le Professeur FAUVERT, Professeur   la Facult  de M decine, M decin Chef de Service des H opitaux.

Service Central de Physiologie Animale  
AMPHITH ATRE D'ANATOMIE DES HOPITAUX

*Directeur* M. le Professeur Agr eg  HOUSSET, M decin des H opitaux.